



GIE FORMATION  
46 avenue Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU  
Siret N° 87966517200026  
TVA intracommunautaire : FR45879665172  
SASU au capital social de 2000 Euros

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE  
TECHNIQUE ET NUCLEAIRE  
69 RUE JEAN ZAY  
69800 SAINT-PRIEST  
SIRET N° : 98132384300129  
FR07981323843

Facture n° 26F019912

N° client	Date Facture	Règlement	Date échéance	Tva Intracommunautaire	Siret
CLI-003045	06/03/2026	30 jours date de facture	05/04/2026	FR07981323843	98132384300129

Désignation	Apprenant(s)	Qté	Un.	PU. HT	Total HT	TVA
SES-013532	1 Apprenant	1		-	250 €	20%

APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI) / MASQUE A AIR  
FRAIS (MAF) - FORMATION INITIALE (réf. PRO-000011)

 7 heure(s) sur 1 jour(s)  04/03/2026 au 04/03/2026

 ABOS

 MASSE Florian

 LIP LYON TUYAUTERIE SAINT PRIEST ITN

 ERCELEP Emré

Convention de formation n°COV-022933

Bon de commande n° 2026-03-0089

Taux	Base HT	Montant TVA
20%	250.00€	50.00€

TOTAL HT	250.00 €
TOTAL TVA	50.00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>300.00 €</b>

Pénalités pour retard de paiement : le taux d'intérêt des pénalités est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Le débiteur professionnel des sommes dues à la société GIE FORMATION qui ne seraient pas réglées à bonne date est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D.441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L.441-6 alinéa 12 du Code de commerce).

Conditions d'escompte : sans escompte.



Pour vos règlements par virement

Banque **CREDIT AGRICOLE CHARENTE PERIGORD**  
IBAN **FR7612406000778001431050229**  
BIC **AGRIFRPP824**  
Titulaire **GIE FORMATION**  
Référence à préciser **Facture n° 26F019912**

Pour vos règlements par chèque libellé à l'ordre de GIE FORMATION

Talon à joindre à votre règlement

CLI-003045  
26F019912  
300.00 €